

tent d'une année à l'autre de 11.65 p. 100 par suite des causes ordinaires. Nous avons donc le droit d'ajouter \$3,205,000 à \$9,172,035, ce qui nous donne la dépense rendue nécessaire par le développement du service dans toute l'étendue du pays.

M. MACDONALD : Pendant les dernières années, il n'y a pas eu d'accroissement de la population qui justifie à cette augmentation de la dépense.

L'hon. M. CASGRAIN : Il y a eu un certain accroissement de la population, sinon l'année dernière, l'année précédente. Cependant, si la population n'eût pas augmenté, cela n'eût pas obvié à la nécessité d'étendre le service postal. Ainsi, le Transcontinental traverse une région nouvelle au Nord-Ouest et dans les provinces d'Ontario et de Québec. Le Nord-Canadien parcourt aussi un territoire nouveau, et le public a réclamé l'établissement d'un service postal dans ces nouveaux districts. Cela explique une grande partie de l'augmentation de la dépense.

L'hon. M. MARCIL : Lorsqu'on a besoin d'un bureau de poste, il est d'usage, j'imagine, d'en faire la demande au département. Lorsque celui-ci doit ouvrir un nouveau bureau, s'en rapporte-t-il au dispensateur des faveurs ministérielles dans le district?

L'hon. M. CASGRAIN : Non. Il se fie au rapport de l'inspecteur. Dans chaque cas, le département envoie un inspecteur pour constater si un nouveau bureau de poste est nécessaire dans l'intérêt public, et à moins que son rapport ne soit favorable, le bureau n'est pas ouvert, malgré la pression que peut exercer le comité qui distribue les faveurs du Gouvernement.

M. GLASS : Il est généralement admis que la poste rurale a été un grand bienfait pour les districts où elle a été établie. Le ministre nous donnera-t-il une idée du coût de la poste rurale, comparativement à celui de l'ancien système des bureaux de poste?

L'hon. M. CASGRAIN : J'ai donné ce renseignement au commencement de mon discours. Pour les trois années, l'augmentation du coût de la poste rurale a été de \$855,000.

M. KYTE : Dans un endroit où un bureau de poste est déjà établi et où l'on en demande un autre, quelle est la règle de conduite du département concernant la distance qui doit les séparer? Y a-t-il une limite?

[L'hon. M. Casgrain.]

L'hon. M. CASGRAIN : Cela dépend de la population et des recettes; mais généralement parlant, il doit y avoir au moins deux milles entre les deux bureaux. On tient compte, il va sans dire, de la densité de la population et des besoins de la localité.

L'hon. M. MARCIL : Considérerait-on une distance de trois milles comme une distance raisonnable?

L'hon. M. CASGRAIN : Oui, dans les circonstances ordinaires, mais il faudrait faire entrer en ligne de compte les recettes probables du bureau et la densité de la population.

L'hon. M. MARCIL : Là où la population est éparse et où les recettes seraient modiques, la population, j'imagine, n'obtiendrait aucun service. J'ai ici une lettre de M. A. W. Richardson dans laquelle il dit qu'une requête demandant un bureau de poste a été signée par vingt-cinq personnes dans son district. La requête n'a pas été accordée, bien que deux autres bureaux aient été ouverts dans le même canton. Il nomme les signataires.

L'hon. M. CASGRAIN : La requête a-t-elle été envoyée au département?

L'hon. M. MARCIL : Elle m'a été envoyée.

L'hon. M. CASGRAIN : Quelle en est la date?

L'hon. M. MARCIL : Le 14 mars 1916.

L'hon. M. CASGRAIN : Si le département l'a reçue, cette requête ne m'a pas été soumise.

L'hon. M. MARCIL : Cette personne déclare que deux autres bureaux ont été ouverts dans le même canton. Le curé de Saint-Alphonse de Caplan, qui est la paroisse située en arrière de la baie des Chaleurs, dans le comté de Bonaventure, m'a envoyé une copie d'un plan qui indique qu'anciennement la paroisse était desservie de la gare de **Rivière-Caplan**.

Il n'y a plus de bureau de poste à Rivière-Caplan; le seul bureau se trouve à l'église de Saint-Charles de Caplan. Le nouveau chemin qui conduit à l'église de Saint-Alphonse de Caplan part de l'église de Saint-Charles de Caplan. L'ancien chemin est presque abandonné; très peu de gens y passent parce qu'ils peuvent passer par le nouveau, et il n'y a pas de bureau de poste à Rivière-Caplan.

M. l'abbé Belzile avait demandé que le bureau de poste fût transporté de la ri-